



Paris, le 30 mars 2009

Monsieur Jean-François COPE
Président du groupe Union pour un Mouvement Populaire
Assemblée Nationale
Palais Bourbon
75355 PARIS 07 SP

Monsieur le Président,

Notre collectif infirmier composé d'une vingtaine de syndicats et d'associations professionnelles s'est construit il y a près de deux ans pour que les études infirmières soient intégrées dans le processus LMD afin d'élever le niveau de qualification des infirmières, de conserver une dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations de soins dispensées aux usagers par cette profession, de renforcer le potentiel d'attractivité de cette filière et d'augmenter la durée de vie professionnelle des infirmières qui est de 12 ans. Dans cet objectif, nous avons rencontré de très nombreuses personnalités politiques parmi lesquelles M Raphaël Radanne, conseiller à l'Elysée, des députés, des sénateurs, des présidents de conseils généraux ou régionaux...

Suite à l'ouverture des négociations par le gouvernement, Madame la Ministre de la santé, a annoncé le 3 mars dernier sur une chaîne publique, la mise en place de la licence universitaire dès la rentrée de septembre 2009 avec une évolution vers des masters et un Doctorat. Le 13 mars, lors d'une visite à Rambouillet, Monsieur le Président de la République s'est engagé publiquement à accorder dès la rentrée 2009, une reconnaissance universitaire aux infirmières via la licence mais également une reconnaissance statutaire.

Dans ce cadre, nous demandons :

- La reconnaissance par le conseil national des universités (CNU) du champ disciplinaire infirmier et des savoirs académiques qui le composent ;
- La mise en place d'une infrastructure universitaire permettant le développement de compétences en matière de recherche infirmière, également la construction d'approches didactiques propres à la discipline afin d'œuvrer à la dispensation de soins infirmiers efficaces à la population et efficaces pour le système de santé ;
- La conception d'un parcours de formation infirmière cohérent reposant sur :
 - L'attribution d'un diplôme universitaire national de licence conjointement au diplôme d'état autorisant l'exercice professionnel ;
 - Le développement d'un éventail de diplômes universitaires de master permettant aux infirmières la construction des compétences nécessaires dans les quatre domaines d'activité (expertise clinique dont les spécialités infirmières existantes, pratiques avancées en soins infirmiers, formation en soins infirmiers, gestion des soins infirmiers et recherche infirmière) ;
 - La mise en place d'une formation doctorale, conduisant à l'obtention d'un doctorat académique, favorisant la production et la transmission des savoirs disciplinaires à destination des praticiens, des formateurs et des gestionnaires en soins infirmiers tout en apportant une contribution spécifique à l'interdisciplinarité ;
 - La dispensation des enseignements par des enseignants chercheurs infirmiers ;
- La définition d'un calendrier pour l'intégration des IFSI aux universités.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous accorder une audience afin de nous permettre de vous expliciter notre projet et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.